

## Création d'un poste de Directeur Territorial après transformation

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
séance du 18/04/05	favorable	Le 2/05/05
Bureau		
séance du 12/05/05	favorable	

Suite à la mutation du Directeur Général Adjoint des Services, administrateur territorial et chargé des services fonctionnels, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a chargé le cabinet LIGHT consultants de procéder au recrutement d'un nouveau Directeur Général Adjoint.

Le Décret n°2005-12 du 6 Janvier 2005 a modifié certaines dispositions relatives au cadre d'emplois des attachés territoriaux et plus particulièrement les seuils démographiques concernant les emplois fonctionnels.

Désormais, les directeurs territoriaux peuvent être détachés dans un emploi de :

- Directeur Général Adjoint des Services d'une Communauté d'Agglomération de 150 000 à 400 000 habitants.

La personne qui a été retenue par le jury détient le grade de Directeur Territorial. Il est donc proposé de créer un poste de Directeur Territorial.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste de Directeur Territorial**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité : 93 voix